

DGFiP : analyser un dossier et défendre un avis

Des explications, des applications et des corrections pour préparer votre concours.

Actualité : Pérennisation de la rupture conventionnelle dans la fonction publique

Ce document conserve la version indiquée en pied de page. Les exercices sont des créations pédagogiques, distinctes des annales officielles.

Consultez la notice de votre session pour ses règles et ses échéances.

DGFIP : analyser un dossier et défendre un avis

Séparer restitution des documents et argumentation personnelle, puis rédiger une réponse structurée.

À la fin de cette fiche

- Séparer restitution des documents et argumentation personnelle, puis rédiger une réponse structurée.
- Résoudre le cas proposé et expliquer votre raisonnement sans le cours.

Lire chaque question comme une commande

Les questions documentaires peuvent demander de présenter des causes, comparer des effets ou expliquer des instruments. Identifiez le verbe, le périmètre et la longueur demandée avant de lire en détail. Construisez une table d'extraction par question : idée, preuve, document, limite. Respectez le nombre de pages indiqué par le sujet. Ne transformez pas toutes les réponses en une note administrative unique si les questions demandent des productions séparées.

Restituer sans paraphraser

Une synthèse organise des informations issues de plusieurs pièces autour de la question. Elle distingue donnée, constat, opinion d'auteur et mesure annoncée. La reformulation ne doit pas changer le périmètre ou ajouter une causalité. Un chiffre peut soutenir un argument, mais la copie doit expliquer ce qu'il mesure. Une information extérieure apprise par cœur ne remplace pas ce que le dossier permet d'établir.

Construire l'avis argumenté

L'avis demande de prendre une position raisonnée. Commencez par une réponse claire, puis développez deux arguments appuyés sur le dossier et votre réflexion dans le cadre autorisé. Examinez une objection réelle, une condition de faisabilité ou une limite ; cela renforce une position si vous y répondez précisément. « Je suis pour » suivi d'une répétition de la question ne constitue pas un argument. Ne présentez pas vos propositions comme des mesures déjà existantes.

Exemple commenté

Situation fictive : le dossier montre un accès difficile aux démarches et un accueil saturé. Thèse possible : développer le rendez-vous tout en maintenant un accès adapté aux personnes qui ne peuvent pas réserver. Argument 1 : répartir certaines demandes peut réduire l'attente. Argument 2 : préparer les pièces en amont peut faciliter le traitement. Objection : la réservation peut créer une barrière ; réponse : accompagnement, créneaux dédiés et mesure des abandons. Aucun gain chiffré n'est affirmé sans donnée.

Organiser trois heures

Testez 15 minutes de lecture des questions, 45 d'extraction, 20 de plans, 85 de rédaction et 15 de relecture. C'est une proposition d'entraînement. Prévoyez l'avis avant de rédiger les premières réponses, pour ne pas le laisser inachevé. Le rapport DGFIP 2026 relève des difficultés de structure et d'argumentation : la reprise utile consiste à réécrire un passage, puis à appliquer la méthode à un autre dossier.

À vous de jouer

Dossier fictif : un service reçoit 300 appels par semaine ; 120 portent sur le suivi d'un dossier. Un suivi en ligne est proposé, mais une enquête interne indique que certains usagers ne peuvent pas l'utiliser seuls. En 180 mots, donnez un avis argumenté sur son déploiement.

Correction · raisonnement détaillé

Position possible : déployer le suivi en ligne avec accompagnement et maintien d'un canal utilisable. $120/300 = 40\%$ des appels concernent le suivi : le besoin d'information est important, mais ce chiffre ne prouve pas que 40 % des appels disparaîtront. Le portail peut rendre l'état du dossier visible ; il doit être fiable et compréhensible. Une limite est l'accès numérique, à traiter par un relais humain. Évaluez appels, abandon et exactitude des informations après un essai. Une autre position est recevable si elle est justifiée et traite ces faits.

Vérifier votre réponse

Votre avis contient position, preuve, mécanisme, objection et condition ; vous distinguez potentiel et résultat acquis.

À retenir

- Chaque question possède son objet et ses contraintes.
- Un avis argumenté prend position et traite une objection avec des faits.

Vérifiez vos connaissances

1. Un avis argumenté doit notamment contenir...

- A. Seulement « je suis pour »
- B. Une copie intégrale des documents
- C. Uniquement des chiffres sans interprétation
- D. Une position soutenue par des raisons et des éléments pertinents

Correction : D

L'avis exige un raisonnement personnel dans le cadre du sujet, appuyé sur des faits. Ni opinion brute ni paraphrase ne suffisent.

2. 120 appels de suivi sur 300 appels représentent quelle part ?

- A. 25 %
- B. 40 %
- C. 60 %
- D. 120 %

Correction : B

$120 / 300 = 0,4$. Ce taux décrit la répartition des appels, pas l'économie certaine produite par un outil.

3. Pourquoi traiter une objection dans un avis ?

- A. Pour annuler forcément tous ses arguments
- B. Pour examiner une limite réelle et préciser les conditions de sa position
- C. Pour éviter de conclure
- D. Pour remplir des lignes sans lien

Correction : B

Une objection examinée rend la position plus précise. Elle n'oblige pas à renoncer au choix mais à en expliquer les limites.

4. Un portail concerne 40 % des appels actuels. Peut-on annoncer qu'il réduira de 40 % tous les appels ?

- A. Oui, exactement
- B. Oui, sans vérifier l'usage
- C. Non, il supprimera forcément 100 % des appels
- D. Non, le taux de demandes concernées ne prouve pas le taux d'appels supprimés

Correction : D

Adoption, nouveaux besoins et qualité du suivi peuvent modifier l'effet. Le résultat doit être mesuré après mise en œuvre.

Références

[DGFIP — programme réglementaire du concours externe renouvelé \(arrêté du 1er juillet 2024\)](#)

www.legifrance.gouv.fr

[DGFIP — guide de l'analyse de dossier, concours renouvelé](#)

rejoindrelesfinancespubliques.economie.gouv.fr

[DGFIP — Rapport du jury du concours externe de contrôleur, session 2026](#)

www.economie.gouv.fr